



Le choix d'une demande de visa pour la France

Par **sakamodi**, le **30/04/2013** à **01:29**

bonjour je suis algérienne je vie en algerie je suis marier a un français d'origine algérien j ai quatre enfants qui sont de nationalité françaises les deux premier celle qui a 5ans et celui de 3ans vivent avec leur père en france la transcription de notre acte de mariage à etais annuler par monsieur le procureur, pour le motif suivant en épousant mon marie en 2006, il n'avais toujours pas divorcé de sa premier femme, le divorce na etait prononcer que le mois juin 2010 ,en vient de faire appel de cet decision par un avocat je souhaite rejoindre mes enfants en france quelle type de visa dois je formuler (visa de long séjour ou court séjour) dans l'attente d'une réponse rapide je vous remercie.

Par **citoyenalpha**, le **05/05/2013** à **23:42**

Bonjour

vous devez faire une demande de visa court séjour.

restant à votre disposition